

## 32. VOILE LIBRE

-oOOo-

### 32.1 - LES BATEAUX :

Sont admis à participer, tous les voiliers :

- non radiocommandés,
- monocoques ou multicoques.

Tous les types et toutes les surfaces de gréement sont acceptés.

Les **jeunes** utiliseront des voiliers d'une **longueur inférieure à 0,75 m** ou seront surclassés avec les adultes.

### 32.2 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

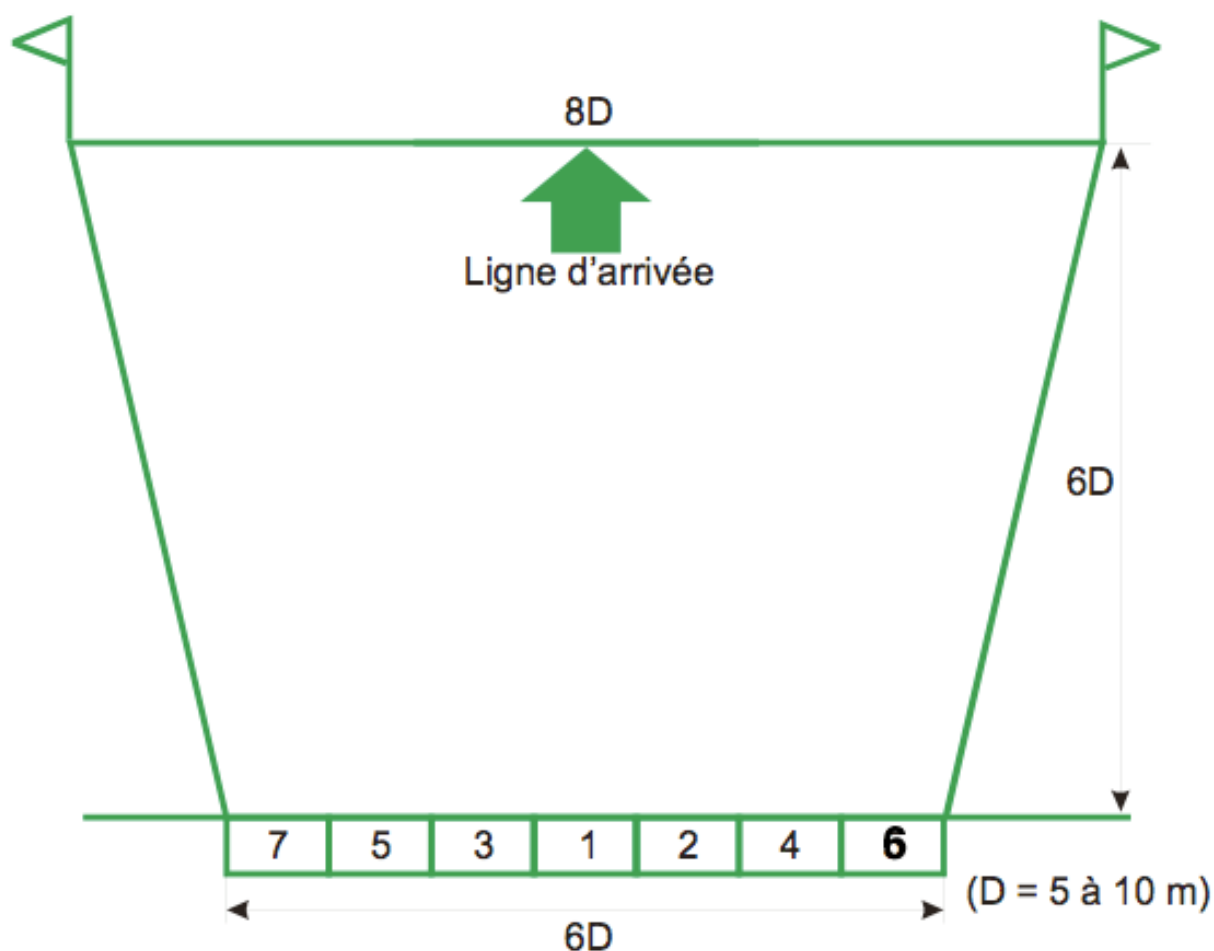
Le parcours s'effectue par poules de 5 min (groupes de 7 voiliers au maximum). Les concurrents engagés sont répartis par groupes : groupe A, groupe B, groupe C, etc.

#### 32.2.1 - 1ère manche :

La composition de chacun des groupes participant à la première manche est déterminé par au sort dirigé pour éviter, dans la mesure du possible, que deux concurrents d'un même département ne fasse partie d'un même groupe.

#### 32.2.2 - Manches suivantes :

Il est procédé, à l'issue de chaque manche, à une nouvelle répartition des concurrents dans les groupes en fonction du classement des manches précédentes cumulées.



### 32.3 - DÉPART DES VOILIERS :

Les voiliers sont orientés et "lâchés" par les concurrents eux-mêmes. *Il est fortement déconseillé de les pousser et il paraît même prudent d'attendre que la voile soit gonflée avant de les lâcher.*

Le départ a lieu à partir d'emplacements numérotés situés sur la berge. Les numéros des postes de départ sont communiqués par le jury. Ils sont modifiés pour chaque manche officielle.

### 32.4 – NOMBRE DE MANCHES OFFICIELLES :

Le nombre de manches auxquelles chaque voilier est tenu de participer est fixé par les organisateurs en fonction du nombre de concurrents inscrits et des conditions météorologiques.

### 32.6 - NOTATION :

A chaque manche, le voilier qui, le premier, franchit la ligne d'arrivée se voit attribuer 9 points et détermine le déclenchement du chronomètre permettant d'accorder un délai (en général 1 min) aux autres concurrents pour terminer le parcours.

Les concurrents qui, dans le délai accordé, franchissent à leur tour la ligne d'arrivée se voient attribuer 7 puis 6, 5, 4, 3 et 2 points.

A l'issue du délai chronométré, les concurrents qui n'ont pu franchir la ligne d'arrivée reçoivent un nombre de points en fonction de la distance dont ils sont éloignés de la ligne de départ : 1 point pour celui qui en est le plus proche, 2 pour le suivant, etc.

### 32.7 - CLASSEMENT :

Le classement final est établi conformément aux dispositions prévues à l'alinéa 1.9.1.1 de la réglementation.

En cas d'ex æquo aux trois premières places, le classement des concurrents concernés est établi en fonction de l'âge.

### 32.8 - JURY :

Le Jury est composé d'un commissaire officiel, de 3 juges et d'une personne chargée de la récupération des voiliers sur le plan d'eau (le comité départemental organisateur doit mettre un bateau à sa disposition, *si possible équipé d'un moteur électrique hors-bord*).